



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 36

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 34) — *Loi modifiant diverses lois relatives à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments/The Property Registry Statutes Amendment Act;*

(M. le ministre STRUTHERS)

(N° 38) — *Loi sur les infractions provinciales et Loi sur l'application des règlements municipaux/Provincial Offences Act and Municipal By-law Enforcement Act.*

(M. le ministre SWAN)

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (W. Bohn, D. Goodman, C. Goodman et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il envisage d'y remédier en priorisant sa reconstruction. (D. MacKenzie, D. Fallis, K. Van Benthem et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (B. Fortune, R. Radcliffe, L. Radcliffe et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (A. Reimer, A. Goertzen, W. Schroeder et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à réparer ou à remplacer le pont actuel le plus tôt possible en vue de permettre aux collectivités de chaque côté de la rivière de reprendre leurs activités habituelles. (D. Bruneau, C. Bouchard, M. Geneau et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (A. Enns, J. Popkes, A. Gonan et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (C. Maxymowich, F. Derksen, H. Dann et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (T. Harvey-Pruden, R. Pruden, G. Hanson et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (M. Steeves, M. Rey, K. Rogers et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (B. Dueck, C. Friesen, T. Basarab et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. Tweed, G. Fidler, R. Fidler et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Boyle, R. Nichol, A. Chartrand et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (J. Wolanski, D. Kischuk, B. Kehler et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (A. Grandmont, V. Braun, A. Titterton et autres)

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2012.

(Document parlementaire n° 36)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. EICHLER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Pendant la période réservée aux affaires émanant des députés du 30 avril 2013, la députée de River East a invoqué le *Règlement* au sujet de commentaires que le député d'Elmwood avait faits pendant le débat portant sur le projet de loi 203 — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest*. Elle a affirmé que ce député avait dit qu'elle écoutait le débat de nouveau. Elle a indiqué qu'elle était présente et qu'elle écoutait depuis le début et elle m'a demandé de rendre une décision sur le rappel au *Règlement*. La leader du gouvernement à l'Assemblée a également pris la parole au sujet du rappel au *Règlement*. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter le hansard. Je remercie les députés qui m'ont conseillé dans cette affaire.

Il est indiqué à la page 838 du hansard du 30 avril que le député d'Elmwood a déclaré : « I appreciate the Member for River East is back to – paying attention to my speech... ».

Ces propos pourraient être interprétés de deux façons. Ils pourraient vouloir dire que la députée de River East était de retour à l'Assemblée ou qu'elle avait porté son attention aux commentaires lors du débat.

Il ne revient pas au président de déterminer l'intention des commentaires faits lors d'un débat, mais j'aimerais noter que, dans le cas qui nous occupe, il existe une ambiguïté considérable et qu'il pourrait s'agir de commentaires portant sur la présence ou l'absence de députés. Comme je l'ai mentionné lorsque j'ai mis l'affaire en délibéré, nous ne pouvons tenir de tels propos; ainsi, j'aimerais rappeler aux députés d'être vigilants afin de ne pas créer une telle impression dans des propos inscrits au hansard. Après avoir consulté le hansard, je crois que le député d'Elmwood ne faisait pas référence à l'absence de la députée de River East à l'Assemblée, mais qu'il tirait ses propres conclusions quant à son observation du débat, ce qui ne constitue pas un rappel au *Règlement*. Je déclare par conséquent le rappel irrecevable, mais j'aimerais remercier la députée de River East d'avoir soulevé la question et d'avoir permis d'éclaircir les propos inscrits au hansard.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CHIEF
CHOMIAK
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 31

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HELWER
MAGUIRE
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 18

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GAUDREAU et MAGUIRE, M^{me} BLADY ainsi que MM. SCHULER et NEVAKSHONOFF font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, MM. BRIESE et CULLEN formulent des griefs.

Le président informe l'Assemblée de la réception d'un avis du leader de l'opposition officielle indiquant qu'il a accordé au député de Steinbach le temps de parole illimité qu'il avait pour intervenir dans le débat sur le projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieux scolaires favorisant la sécurité et l'inclusivité)/The Public Schools Amendment Act (Safe and Inclusive Schools)*.

Lundi 6 mai 2013

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieux scolaires favorisant la sécurité et l'inclusivité)/The Public Schools Amendment Act (Safe and Inclusive Schools)*.

Le débat se poursuit.

M. CULLEN perd le droit de parole pour la reprise du débat.

M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID